

Paris, le 1 décembre 2017

Janvier 2018 : Lancement des bilans partagés de médication

L'avenant 12 de la convention précisant les modalités du bilan de médication, paru le 22 Novembre 2017, a été signé par l'assurance maladie, la FSPF et l'USPO. Cette mesure phare, portée par l'A.N.E.P.F. est majeure dans le suivi des patients polypathologiques par le pharmacien. Pour faire de ce projet une réussite, l'ensemble de la profession doit se saisir de cette nouvelle mission en commençant par la formation des étudiants de 6ème année.

Le bilan de médication place le pharmacien comme un acteur central du suivi médicamenteux du patient. C'est un message fort quant à l'évolution du métier de pharmacien, qui restera un acteur incontournable dans le parcours de soins demain par l'évolution de ses missions et le développement des services aux patients.

Pour que les bilans de médication prennent tout leur sens, et soient une plus-value pour la santé et l'adhésion au traitement des patients, le pharmacien réalise un recueil exhaustif de l'ensemble des traitements, médicamenteux ou non, du patient. Une attention particulière aux habitudes de vie du patient est primordiale dans l'analyse de ses traitements. Cette analyse, suivie de recommandations puis transmise au médecin traitant, formalise une prise en charge ambulatoire pluri-professionnelle. L'entretien "conseil" permettant au pharmacien de faire un retour au patient de son analyse ouvre de nombreuses possibilités d'accompagnement thérapeutique (entretiens AVK, Asthme, mesures hygiéno-diététiques, PDA...).

L'A.N.E.P.F. appelle l'ensemble des acteurs de la profession à s'investir pleinement dans cette nouvelle mission donnée aux pharmaciens. Ainsi il est primordial que, dès la formation initiale, les Unités de Formation et de Recherche, forment les pharmaciens de demain afin de mener à bien les bilans de médication. Les étudiants de 6ème année pourront, lors de leur stage de pratique professionnelle, participer à la mise en place des bilans partagés de médication dès 2018.

Contacts

Robin IGNASIAK – Président de l'A.N.E.P.F. – president@anepf.org – 06 85 40 91 31

Loïc MOISAN – Vice-président en charge des relations professionnelles –
relations-profession@anepf.org – 06 59 94 35 33

Association Nationale des Etudiants en Pharmacie de France
4, avenue Ruysdaël - 75008 Paris
www.anepf.org/ contact@anepf.org

*Représentée au CNESER et au CNOUS - Nommée à la CNEMMOP et à l'ONDPS
Membre de la FAGE, de l'IPSF et de l'EPSA*